
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 20 JUIN 2022, PAR WEBCONFÉRENCE

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M^{me} Marianne Talbot

ABSENTS :

- M. Sylvain Carpentier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M. Pierre Tremblay

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Avant de débiter la rencontre, le président adresse le message suivant : « *Pendant des générations, de nombreux groupes et collectivités autochtones ont célébré leur culture et leur patrimoine le 21 juin, jour du solstice d'été, le jour le plus long de l'année qui a un sens particulier pour eux. Demain se tiendra la Journée nationale des peuples autochtones, point culminant du mois de l'histoire des peuples autochtones. C'est une occasion spéciale d'en apprendre davantage sur la richesse et la diversité des cultures et de l'histoire des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Je vous invite donc à prendre un temps pour découvrir l'histoire des premiers peuples qui ont occupé les territoires que nous partageons avec eux aujourd'hui, dont celle de la Nation Huronne-Wendat.*

Les terres où nous nous réunissons ce soir sont aussi le lieu de passage et d'accueil de plusieurs Premières Nations, qui résident maintenant ici ou qui sont dans la région de la Capitale-Nationale pour recevoir nos soins, comme c'est particulièrement le cas de plusieurs membres de la Nation Innue, qui fréquentent régulièrement nos services, tout comme des membres des Nations Malécite, Mi'gmac et Naskapie, pour ne nommer que celles-là, que nous desservons dans le RUISSS de l'Université Laval.

Le CHU de Québec-Université Laval s'inscrit dans une démarche de réconciliation depuis quelques années et continue de développer des actions concrètes pour y arriver. Je vous souhaite donc une bonne Journée nationale des peuples autochtones 2022. »

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 33.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Les déclarations suivantes sont faites :

- M^{me} Geneviève Larouche pour le point 12.1, Règlement d'émission et d'exécution des ordonnances pharmaceutiques;
- M^{me} Marielle Philibert, pour le point 6.10, Rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la Politique portant sur les soins de fin de vie;
- M^{me} Marianne Talbot, pour les points 8.1, Nomination du directeur adjoint – Mère-enfant, et 13.1, Déclaration d'immeuble excédentaire sis au 1690 Avenue d'Assise.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-01

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté le sujet « Motion de félicitations et de remerciements pour l'ouverture du Centre intégré de cancérologie » au point 14.1.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêt des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapports des présidents des comités

- 4.1. Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.2. Comité de vérification
- 4.3. Comité de vigilance et de la qualité
- 4.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- 4.5. Comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques
- 4.6. Comité du nouveau complexe hospitalier
- 4.7. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation
5. Rapport du président-directeur général
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 mai 2022
 - 6.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale à huis clos tenue le 25 mai 2022
 - 6.3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 juin 2022
 - 6.4. Affaires découlant des séances du conseil d'administration
 - 6.5. Rapport annuel 2021-2022 du conseil des infirmières et infirmiers
 - 6.6. Rapport annuel 2021-2022 du conseil multidisciplinaire
 - 6.7. Rapport annuel 2021-2022 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 6.8. Rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche
 - 6.9. Bilan annuel 2021-2022 des activités réalisées dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées
 - 6.10. Rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la Politique portant sur les soins de fin de vie
 - 6.11. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens - Médecins
 - 6.12. Nomination d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens - Pharmacien
 - 6.13. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 6.14. Modification du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 6.15. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 6.16. Amendement d'une résolution concernant la formation complémentaire d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 6.17. Changement d'installation de pratique de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 6.18. Nomination de chefs de services médicaux
 - 6.19. Plan de délégation des signataires à la RAMQ
 - 6.20. Changement de nom du Service d'ORL
 - 6.21. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'hospitalisation
 - 6.22. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de dermatologie
 - 6.23. Révision de la Politique relative aux soins de fin de vie
 - 6.24. Révision de la Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail
 - 6.25. Renouvellement du mandat du président du comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance
 - 6.26. Désignation du répondant principal – CNESST
 - 6.27. Renouvellement du mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche
7. Période de questions du public
8. Nomination de cadre supérieur
 - 8.1. Directeur adjoint – Mère-enfant
9. Performance organisationnelle
 - 9.1. Tableau de bord annuel consolidé du conseil d'administration au 31 mars 2022 et faits saillants
10. Plan annuel 2022-2023
11. Rapports annuels 2021-2022
 - 11.1. Comité des usagers
 - 11.2. Comité de gestion des risques

12. Qualité et sécurité des soins
 - 12.1. Règlement d'émission et d'exécution des ordonnances pharmaceutiques
13. Affaires technologiques, immobilières et logistiques
 - 13.1. Déclaration d'immeuble excédentaire sis au 1690 Avenue d'Assise
14. Divers
 - 14.1. Motion de félicitations et de remerciements pour l'ouverture du Centre intégré de cancérologie
15. Huis clos
16. Prochaine séance régulière
17. Levée de la séance

4. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

4.1. Comité de gouvernance et d'éthique

La présidente du comité, M^{me} Diane Jean, attire l'attention des membres sur certains des sujets discutés lors de la réunion tenue le 31 mai 2022.

- Les membres du comité ont pris connaissance avec grand intérêt du bilan du conseil d'administration pour l'année 2021-2022. Ils ont pu constater l'engagement exceptionnel des administrateurs au cours de la dernière année de même que leur participation active menant à une prise de décision éclairée. Ils ont également noté le soutien exemplaire de l'équipe de direction et de l'ensemble du personnel de l'établissement. Les présidents des comités ont aussi été sollicités, notamment pour l'élaboration du plan d'amélioration continue et la rédaction de la conclusion de ce bilan qui a été présenté en réunion de travail plus tôt ce jour;
- Le comité a adopté le plan de formation 2022-2023 qui comprend le report des formations non réalisées en 2021-2022, l'une portant sur la gestion des risques stratégiques, financiers, réputationnels et opérationnels, et l'autre sur la stratégie de positionnement de l'image de marque et le déploiement de la marque employeur. Deux nouvelles thématiques sont ajoutées, à savoir les grandes tendances en matière de santé de demain et le parcours intra-hospitalier du patient : comprendre la gestion de l'épisode de soins. De plus, devant la préoccupation manifestée par plusieurs quant à l'importance d'intégrer les quatre dimensions de la mission, le président-directeur général s'est engagé à présenter aux administrateurs comment il parvient à les amalgamer au quotidien;
- Les membres ont accueilli la présidente du comité d'éthique de la recherche pour la présentation du rapport annuel 2021-2022 du comité et du bureau d'éthique de la recherche. Le comité recommande l'adoption de ce rapport qui vous sera déposé au point 6.8;
- Le comité recommande également le renouvellement du mandat de M. Daniel La Roche à titre de président du comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance, pour un mandat de 6 mois.

4.2. Comité de vérification

La présidente du comité, M^{me} Sylvie Lemieux, fait état des principaux dossiers discutés lors des réunions tenues les 9 et 14 juin 2022.

- Le comité a étudié le budget initial 2022-2023, comportant des revenus de 1,34 G\$ et un déficit projeté de 17 M\$. Ce budget a d'ailleurs été adopté lors d'une réunion spéciale du conseil tenue le 9 juin 2022;
- Les auditeurs indépendants ont déposé leur rapport d'audit pour l'exercice financier 2021-2022. Ces derniers ont confirmé que les états financiers donnaient un portrait fidèle de la situation financière de l'établissement au 31 mars 2022, puis ils ont souligné l'excellente collaboration et les efforts déployés par l'équipe tout au cours de leur mandat. Ces états financiers ont été adoptés lors d'une réunion spéciale du conseil tenue le 14 juin dernier;
- Le comité a étudié le projet de résolution visant à procéder à la nomination d'un répondant et d'un répondant de relève pour la CNESST et vous recommande son adoption.

4.3. Comité de vigilance et de qualité

Le président du comité, M. Sylvain Gagnon, présente le rapport de la dernière rencontre tenue le 30 mai 2022.

- Les membres ont complété les travaux visant à doter le comité d'un tableau de bord spécifique à son mandat;
- Le comité a finalisé la préparation de son plan de travail pour la prochaine année;
- La directrice oncologie a présenté un portrait de l'ensemble des travaux réalisés au Centre intégré de cancérologie afin d'assurer la qualité des services et la sécurité des patients. Les membres ont souligné non seulement la qualité des lieux, mais aussi le souci de bienveillance qui ressort des mesures prises pour mitiger au maximum les impacts de ce déménagement sur la clientèle;
- Une présentation du bilan annuel 2021-2022 sur l'application de la *Politique portant sur les soins de fin de vie* a été faite. Ce bilan sera déposé pour information au point 6.10 de l'ordre du jour. Le comité a aussi pris connaissance des changements apportés à la *Politique relative aux soins de fin de vie* et vous recommande son adoption;
- Le comité a consulté les bilans 2021-2022 des activités réalisées dans le cadre des plans d'action à l'égard des personnes autochtones, des clientèles ethnoculturelles et des personnes handicapées. Ce dernier bilan vous est d'ailleurs recommandé pour adoption. Les membres ont souligné la qualité et l'ampleur des travaux réalisés dans chacun de ces trois dossiers, malgré la pandémie;
- Les membres ont pris connaissance du rapport annuel du comité des usagers, qui fera l'objet d'une présentation au point 11.1 de l'ordre du jour;
- Le comité a aussi étudié le rapport annuel 2021-2022 du comité de gestion des risques. Ce rapport fera l'objet d'une présentation au point 11.2 et nous vous recommandons son adoption.

4.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

M. Louis-Denis Fortin présente les principaux sujets discutés lors de la réunion du 31 mai 2022.

- Au cumulatif de l'année, 2 416 embauches ont été réalisées, soit 514 de plus que la moyenne des trois dernières années. Ceci se conjugue néanmoins à 2 236 départs, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à la moyenne des trois dernières années. Le motif de départ qui démontre une plus grande augmentation est « Je quitte pour un meilleur travail »;
- La quasi-totalité de la main-d'œuvre indépendante est utilisée pour combler un manque d'agents administratifs. Des campagnes de recrutement, une révision des exigences d'embauche ainsi qu'un plan d'action pour la fidélisation de la main-d'œuvre administrative sont les principales actions entreprises dans la dernière année afin de réduire le recours à cette main-d'œuvre;
- Les membres ont pris connaissance du bilan du plan de travail de la dernière année du comité et ont adopté le plan de travail 2022-2023;
- La directrice adjointe des communications a présenté le bilan de la campagne marque employeur du CHU qui s'est tenue à l'automne 2021 et à l'hiver 2022. La campagne a notamment favorisé une plus grande visibilité et attractivité des emplois disponibles, puis contribué à l'émergence de la fierté dans les équipes et à établir la notoriété de la marque employeur à l'interne et dans la communauté;
- Les membres ont pris connaissance des quelques changements apportés à la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* afin de répondre aux nouvelles obligations et vous recommandent l'adoption de sa mise à jour.

En réponse aux questions des administrateurs en regard du principal motif de départ, la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques explique que les conditions salariales offertes dans le réseau de la santé et des services sociaux ne sont pas compétitives, comparativement au secteur privé ou aux sociétés d'État, notamment pour les emplois administratifs, informatiques, ou encore du secteur des métiers, comme les plombiers, électriciens et autres. De plus, l'horaire de travail requis en milieu hospitalier peut représenter une source d'insatisfaction chez certains travailleurs, les amenant à préférer d'autres milieux où il n'est pas nécessaire de travailler les fins de semaine ou sur des quarts de travail de soir et de nuit.

Enfin, une administratrice souligne le travail colossal effectué par les équipes pour former et intégrer un si grand nombre de nouvelles ressources, et ce, en surplus de leurs tâches habituelles.

4.5. Comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques

M. Michel Bergeron présente un résumé des dossiers traités lors de la réunion du 31 mai 2022.

- Un état de situation présentant les actions réalisées dans la dernière année en matière de développement durable a été présenté;
- Tel que prévu annuellement, la Direction des ressources informationnelles a fait part du bilan annuel de la règle particulière en sécurité de l'information 2021-2022;
- Un suivi a été fait relativement au plan de modernisation technologique, où une place privilégiée est accordée pour informatiser le volet clinique;
- La Direction de la logistique a présenté le plan directeur logistique qui a permis aux membres de prendre connaissance de la démarche de priorisation clinique, de la reddition de comptes avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'avancement des projets;

- Le comité a étudié le projet de résolution visant à déclarer excédentaire l'immeuble sis au 1690 avenue d'Assise, et abritant le CPE Fanfou. Les membres ont bonifié le projet de résolution soumis, demandant au président-directeur général de négocier avec ledit CPE pour l'ajout de places réservées pour nos intervenants. Le comité vous recommande son adoption.

4.6. Comité du nouveau complexe hospitalier

M. Michel Bergeron présente l'essentiel des sujets discutés dans le cadre de la réunion du 31 mai 2022.

- Le 4 mai dernier, l'établissement a reçu la lettre d'autorisation et de confirmation relativement à la demande de modifications significatives pour le projet du nouveau complexe hospitalier. Cette autorisation est venue confirmer les nouveaux paramètres du projet et représente une excellente nouvelle;
- Le 16 mai au matin, le Centre intégré de cancérologie a officiellement pris vie avec l'arrivée des intervenants et, le 17 mai 2022, les premiers patients ont été accueillis dans le nouveau bâtiment. Tout était prêt et plusieurs médias ont participé à une activité de presse pour découvrir les lieux;
- Les membres ont été informés du report de la date de réception avec réserve du bâtiment du Centre de recherche en raison d'enjeux techniques. Des tests sont en cours, lesquels permettront de confirmer une prochaine date.

4.7. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation

En l'absence de la présidente du comité, M^{me} Eugénie Brouillet, résume les principaux sujets traités lors de la rencontre du 30 mai 2022.

- Le directeur de l'enseignement et des affaires universitaires a déposé le rapport annuel 2021-2022 et présenté les faits saillants, notamment en regard de la mobilisation de ses équipes pour la gestion des dépistages de masse de la COVID-19 et de la coordination régionale pour les tests d'ajustement des masques N-95 pour tous les stagiaires, de l'intégration de l'enseignement dans le Centre intégré de cancérologie et du réaménagement des bibliothèques de l'Hôpital Saint-François d'Assise et du CHUL afin d'optimiser les espaces de travail. De plus, le nombre de jours stages a subi une augmentation de l'ordre de 8,7 % dans la dernière année. À cet égard, l'établissement a collaboré aux programmes ministériels de formation accélérée pour les agentes administratives et les infirmières auxiliaires, l'offre de stage pour les infirmières praticiennes spécialisées a été consolidée et de nouveaux stages en audiologie, échographie médicale et pratique de sage-femme ont été développés;
- Le directeur du Centre de recherche a annoncé la publication, par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, de la *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, laquelle prévoit des investissements de plus de 7,5 G\$ pour doter le Québec d'une base solide en recherche et innovation;
- *Les Journées de la recherche du CHU* se sont tenues les 25 et 26 mai dernier et ont connu un grand succès, avec plus de 500 participants.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général présente un résumé de certains dossiers qui ont fait l'objet d'une attention particulière depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration, à savoir :

- Le lancement de la programmation soulignant le 10^e anniversaire de la fusion du CHUQ et du CHA;
- La situation en lien avec la pandémie, notamment au niveau des hospitalisations, des absences de la main-d'œuvre et du plan de reprise responsable des activités;
- L'ouverture du Centre intégré de cancérologie en mai dernier;
- Le financement ministériel autorisé pour la réalisation du plan décentralisé de modernisation technologique 2022-2024;
- Les tournées des présidents de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et du Collège des médecins du Québec;
- La publication et le déploiement du Plan santé du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Rapport Savoie sur la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;
- Les honneurs remportés dans le cadre des *Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux* et des *Prix Stars du réseau de la santé*, de même que la mise en candidature aux *Prix d'excellence de l'administration publique*;
- La conférence de presse du ministre Lionel Carmant pour le déploiement d'un plan d'action ministériel en santé mentale qui permettra l'embauche de professionnels pour la gestion des évaluations des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme;
- L'exposition « La recherche en santé, ça se découvre ici » qui est présentée du 8 juin au 3 juillet 2022 aux Galeries de la Capitale;
- La désignation « Transfuser avec soins » pour le CHU;
- La nomination du directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, comme membre du *Forum de consultation 2022-2025* du Commissaire à la santé et au bien-être;
- Les visites Gembas réalisées dans les dernières semaines;
- Les bons coups soulignés dans le cadre des salles de pilotage du comité de direction;
- Le partage des enjeux de l'établissement.

En réponse à la question d'un administrateur, le président-directeur général explique que la hausse des cas de COVID-19, notamment chez les travailleurs, était prévisible en raison de l'accroissement des libertés dans les dernières semaines. Il ne dispose toutefois d'aucune donnée fiable permettant de se comparer à cet égard avec les autres établissements de la province.

6. RÉOLUTIONS EN BLOC

Sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte les résolutions inscrites à la section « Résolutions en bloc ».

6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 mai 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-02
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2022

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2022 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale à huis clos tenue le 25 mai 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-03
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE À HUIS CLOS DU 25 MAI 2022

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du 25 mai 2022 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du 25 mai 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 juin 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-03
concernant
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 9 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance spéciale du 9 juin 2022 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 9 juin 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.4. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

Un document présentant les suivis réalisés à la suite des séances du conseil d'administration est déposé, à titre d'information.

6.5. Rapport annuel 2021-2022 du conseil des infirmières et infirmiers

Le rapport annuel 2021-2022 du conseil des infirmières et infirmiers est déposé à titre d'information.

6.6. Rapport annuel 2021-2022 du conseil multidisciplinaire

Le rapport annuel 2021-2022 du conseil multidisciplinaire est déposé à titre d'information.

6.7. Rapport annuel 2021-2022 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Le rapport annuel 2020-2021 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est déposé à titre d'information.

6.8. Rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-05

concernant

LE RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le comité d'éthique de la recherche (CER) doit faire un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration, et ce, conformément aux modalités prévues à l'article 7 du *Règlement de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche*;

CONSIDÉRANT que le CER doit également fournir un rapport annuel de ses activités à l'Université Laval ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (ministre), selon un canevas prédéterminé;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une des conditions d'exercice des CER désignés par le ministre, en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*. Cette désignation conférant au CER la compétence pour évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de personnes mineures ou majeures inaptes;

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'efficience et d'efficacité, le rapport qui est soumis servira à la fois pour rendre compte au ministre, à l'Université et au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les instances suivantes ont été consultées et se sont dites satisfaites;

- Le comité d'éthique de la recherche;
- Le comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de prendre acte du présent rapport du CER du CHU de Québec-Université Laval, et ce, tel que présenté;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de :

- Prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche du CHU de Québec-Université Laval.
- Mandater la présidente du CER pour qu'elle s'assure que celui-ci soit transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux et à l'Université Laval.

Adoptée à l'unanimité

6.9. Bilan annuel 2021-2022 des activités réalisées dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Sur recommandation du comité de vigilance et de qualité, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-06

concernant

LE BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021-2022 ET LE PLAN D'ACTION 2022-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval (CHU) est assujéti aux obligations de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ E-20.1) qui engage l'établissement à produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ce plan, qui est le reflet du bilan réalisé annuellement et qui est intégré au plan d'action de l'année subséquente, doit être adopté par le conseil d'administration de l'établissement pour ensuite être déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et finalement être rendu public sur différentes plateformes;

CONSIDÉRANT que l'OPHQ a pour mission de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'action annuels de tous les établissements assujétiés à la Loi, conformément à la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, adoptée en 2009;

CONSIDÉRANT la valeur d'humanisme qui prévaut au CHU;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent être des usagers du CHU, leurs proches et des intervenants de l'établissement;

CONSIDÉRANT la priorité accordée à l'accès aux soins et services dispensés par l'établissement et à la santé et mieux-être au travail;

CONSIDÉRANT l'importance accordée à l'expérience patient et au partenariat avec les usagers sous toutes ses formes, ainsi qu'à l'expérience employé et au partenariat avec des organismes de la région;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction le 12 mai 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vigilance et de qualité le 30 mai 2022.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De prendre acte du bilan annuel 2021-2022 des activités réalisées dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées;
- D'adopter le Plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées;
- D'autoriser le président-directeur général à transmettre ce plan à la présidence de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Adoptée à l'unanimité

6.10. Rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la Politique portant sur les soins de fin de vie

Le rapport annuel 2021-2022 sur l'application de la *Politique portant sur les soins de fin de vie* est déposé à titre d'information.

6.11. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Médecins

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-06-07.1 à CA 2022-06-07.14 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2022-06-07.1					
D ^{re} Émilie Bergeron	À venir	Service d'ophtalmologie	Actif	Ophtalmologie et ultrasonographie oculaire	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.2					
D ^{re} Lara Bilodeau	08195	Service de pneumologie	Actif	Pneumologie, privilèges spécifiques : échographie endobronchique	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.3					
D ^{re} Florence Cayouette	20871	Service des soins intensifs pédiatriques Service de pédiatrie (incluant les sections de médecine d'adolescence, protection de l'enfance, soins palliatifs pédiatriques, néphrologie pédiatrique, rhumatologie pédiatrique, physiothérapie pédiatrique, pédiatrie sociale)	Actif	Soins intensifs pédiatriques Pédiatrie ambulatoire et hospitalisation, incluant la pouponnière	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.4					
D ^r Simon Demers-Marcil	20657	Service de pneumologie Service de soins intensifs adultes	Actif	Pneumologie, privilèges spécifiques : échographie endobronchique Soins intensifs adultes (pratique mixte)	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2022-06-07.5					
D ^r Jean-François Gagné	00804	Service d'anesthésiologie CHUL	Actif	Anesthésiologie	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.6					
D ^{re} Eugénie Granger-Juneau	03091	Service d'urgence de L'HDQ	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.7					
D ^{re} Audrey Ann Malenfant	À venir	Service de gastroentérologie	Actif	Gastroentérologie	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.8					
D ^{re} Caroline Minville	09407	Service de pneumologie	Actif	Pneumologie, privilèges spécifiques : échographie endobronchique	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.9					
D ^{re} Élise Paradis	À venir	Service de soins palliatifs	Actif	Soins palliatifs	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.10					
D ^r Jean-Christophe Roy	À venir	Service clinique de radiologie L'HDQ	Actif	Radiologie diagnostique et échographie	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.11					
D ^r Guillaume Roy-Blouin	À venir	Service clinique de radiologie HEJ	Actif	Radiologie diagnostique et échographie	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.12					
D ^r Martin Talbot	01288	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.13					
D ^r Michaël Tibout	17740	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	Médecin escorte	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024
CA 2022-06-07.14					
D ^r Antoine Vermette	À venir	Service clinique de radiologie HSS	Actif	Radiologie diagnostique et échographie	Du 20 juin 2022 au 6 février 2024

Adoptées à l'unanimité

6.12. Nomination d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Pharmacien

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2022-06-08 apparaît dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département	Statut
CA 2022-06-08			
M ^{me} Marie-Ève Poisson	041498	Département de pharmacie	Associé

Adoptée à l'unanimité

6.13. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-06-09.1 et CA 2022-06-09.2 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
CA 2022-06-09.1					
D ^{re} Nancy Labrecque	01378	Service d'urgence du CHUL	Associé	Privilèges en médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence, en remplacement du congé de maternité de la D ^{re} Marie-Pier Bérubé (16754)	Du 21 juin 2022 au 1 ^{er} avril 2023
CA 2022-06-09.2					
D ^r Sergio Giuntini Pasion	09466	Service clinique de radiologie HSS	Actif	Privilèges en radiologie diagnostique et échographie, en remplacement du poste qui sera attribué au D ^r Antoine Vermette (à venir)	Du 21 juin au 17 décembre 2022

Adoptées à l'unanimité

6.14. Modification du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. Les résolutions portant les numéros CA 2022-06-10.1 à CA 2022-06-10.3 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée	Répartition de la pratique
CA 2022-06-10.1					
D ^r Jacob Courtemanche	19490	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges comme médecin escorte dans le Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	70 % clinique 15 % enseignement 10 % recherche 5 % gestion
CA 2022-06-10.2					
D ^r David Jessop	18205	Anesthésiologie	Actif	Ajout de privilèges comme médecin escorte dans le Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	85 % clinique 18 % enseignement 3 % recherche 4 % gestion
CA 2022-06-10.3					
D ^{re} Caroline I. Rhéaume	00221	Obstétrique et gynécologie	Actif	Ajout de privilèges en colposcopie	75 % clinique 18 % enseignement 3 % recherche 4 % gestion

Adoptées à l'unanimité

6.15. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-06-11.1 à CA 2022-06-11.9 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Date de démission
CA 2022-06-11.1				
D ^r Richard Bazin	80448	Service d'ophtalmologie	Actif	31 août 2022
CA 2022-06-11.2				
D ^r Bernard Boudreau	99053	Service d'hospitalisation	Associé	29 septembre 2022
CA 2022-06-11.3				
D ^r Bernard Fruteau De Laclos	84593	Service clinique de biochimie médicale	Actif	20 août 2022
CA 2022-06-11.4				
D ^{re} Alena Ikić	13096	Service de rhumatologie	Actif	1 ^{er} juillet 2022
CA 2022-06-11.5				
D ^{re} Mélanie Langlois	03295	Service de neurologie	Actif	31 décembre 2022
CA 2022-06-11.6				
D ^{re} Josée LeBrun	95261	Service clinique de médecine nucléaire	Actif	29 juin 2024
CA 2022-06-11.7				
D ^r Pierre Maurice	76650	Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS	Actif	1 ^{er} juillet 2024
CA 2022-06-11.8				
D ^r Pierre G. Tremblay	84115	Service de pédiatrie	Associé	17 décembre 2022
CA 2022-06-11.9				
D ^r Steve Minh Truong	18844	Service d'évacuation aéromédicale (ÉVAQ)	Associé	1 ^{er} septembre 2022

Adoptées à l'unanimité

6.16. Amendement d'une résolution concernant la formation complémentaire d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-12
concernant
LA MODIFICATION DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE
D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
(amendement de la résolution numéro CA 2022-03-07.7)

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution CA 2022-03-07.7 adoptée à la séance régulière du conseil d'administration du 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT que par résolution, les membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU de Québec-Université Laval recommandent au conseil d'administration d'entériner la modification de la formation complémentaire du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens énuméré ci-après :

D^r Alexis Valin-Doyon (06178) :

Réalisation d'une formation complémentaire de 12 mois en radiologie interventionnelle (R6), et ce, d'ici juillet 2022 et réalisation d'une formation complémentaire de 12 mois en angio-radiologie, et ce, d'ici juillet 2023.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'amender la résolution numéro CA 2022-03-07.7;
- D'entériner la modification de formation complémentaire du D^r Alexis Valin-Doyon (06178).

Adoptée à l'unanimité

6.17. Changement d'installation de pratique de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-13

concernant

LE CHANGEMENT D'INSTALLATION DE PRATIQUE DE MEMBRES DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que les résolutions de nomination et de renouvellement du statut et des privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens précisent l'installation principale de pratique;

CONSIDÉRANT que ces résolutions précisent également que les privilèges sont valides pour l'ensemble des installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT l'ouverture du Centre intégré de cancérologie sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT le transfert des activités de L'Hôtel-Dieu de Québec vers le Centre intégré de cancérologie sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'installation principale de pratique des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens énumérés dans le tableau ci-joint;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise à cet effet par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de :

- Modifier pour l'Hôpital de l'Enfant-Jésus l'installation principale de pratique des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens identifiés dans le « Tableau de changement de site après l'ouverture du CIC » joint à la présente résolution, en attendant la régularisation de leur nomination lors du prochain renouvellement de leurs privilèges.

Adoptée à l'unanimité

6.18 Nomination de chefs de services médicaux

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-06-14 à CA 2022-06-18 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Durée du mandat
CA 2022-06-14			
D ^r Martin Côté	12321	Chef du Service de neurochirurgie	4 ans, à partir du 1 ^{er} juillet 2022
CA 2022-06-15			
D ^r Philippe Desaulniers	20615	Chef du Service de rhumatologie	4 ans, à partir du 11 juillet 2022
CA 2022-06-16			
D ^{re} Jovette Morin	00213	Chef du Service de médecine interne	4 ans
CA 2022-06-17			
D ^r Hugh Scott	93129	Chef du Service d'urgence HEJ par intérim	6 mois, à partir du 1 ^{er} juillet 2022
CA 2022-06-18			
D ^r Pierre-Marc Thibault	11525	Chef du Service d'hospitalisation	4 ans

Adoptées à l'unanimité

6.19. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-19
concernant
LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DES DEMANDES DE PAIEMENT
À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté son plan de délégation de signature des demandes de paiement le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la nomination et la fin de mandat de certains chefs de départements et de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation en fonction de ces modifications;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter les personnes suivantes au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^r Martin Côté (12321), chef du Service de neurochirurgie;
 - D^r Philippe Deslauriers (20615), chef du Service de rhumatologie;
 - D^{re} Jovette Morin (00213), chef du Service de médecine interne;
 - D^r Farhad Zare (16668), chef du Service clinique de radiologie HSS par intérim.

2. De retirer les personnes suivantes du plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
 - D^{re} Valérie Blouin (12275), chef du Service clinique de radiologie HSS;
 - D^r Martin Leblond (96262), chef du Service de médecine interne;
 - D^r Jérôme Paquet (06381), chef du Service de neurochirurgie.

3. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

6.20. Changement de nom du Service d'ORL

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-20
concernant
LE CHANGEMENT DE NOM DU SERVICE D'ORL
DU DÉPARTEMENT DU CHIRURGIE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT le plan d'organisation clinique entériné par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que ce plan d'organisation clinique prévoit un Département de chirurgie qui inclut un Service d'ORL;

CONSIDÉRANT que la spécialité de l'otorhinolaryngologie (ORL) se nomme depuis plusieurs années « otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale »;

CONSIDÉRANT que cette nomenclature est également celle retenue par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ);

CONSIDÉRANT que les membres du Service d'ORL, le chef du Service d'ORL et le chef du Département de chirurgie souhaitent que le Service d'ORL soit dorénavant nommé « Service d'otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale »;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales appuie cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise à cet effet par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de :

- Modifier le nom du Service d'ORL pour celui de « Service d'otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale »;
- Nommer en lot les membres actuels du Service d'ORL comme membres du Service d'otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale, en attendant la régularisation de leur nomination lors du prochain renouvellement de leurs privilèges;
- Nommer le chef du Service d'ORL à titre de « chef du Service d'otorhinolaryngologie et chirurgie cervico-faciale » pour le reste de son mandat.

Adoptée à l'unanimité

6.21. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'hospitalisation

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-21

concernant

LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'HOSPITALISATION DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le Service d'hospitalisation du Département de médecine générale doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'hospitalisation du Département de médecine générale* a été adopté par le Service d'hospitalisation, lors de son assemblée tenue le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'hospitalisation du Département de médecine générale* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service du contentieux et des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 7 juin 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'hospitalisation du Département de médecine générale*;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.22. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de dermatologie

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-22

concernant

LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE DERMATOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le Service de dermatologie du Département de médecine spécialisée doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de dermatologie du Département de médecine spécialisée* a été adopté par le Service de dermatologie, lors de son assemblée tenue le 23 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de dermatologie du Département de médecine spécialisée* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service du contentieux et des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 7 juin 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de dermatologie du Département de médecine spécialisée*;
- D'abroger le Règlement du Service de dermato-allergie du Centre hospitalier *affilié* universitaire de Québec (ex-CHA) adopté par le conseil d'administration le 18 mai 2005;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.23. Révision de la Politique relative aux soins de fin de vie

Sur recommandation du comité de vigilance et de qualité, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-23

concernant

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX SOINS DE FIN DE VIE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté, le 26 octobre 2015, la *Politique relative aux soins de fin de vie du CHU de Québec-Université Laval* (n° 810-02) en vue de son entrée en vigueur le 10 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite politique afin de se conformer aux changements législatifs connus en 2021 en matière d'aide médicale à mourir (AMM), de tenir compte des procédures élaborées au sujet de l'AMM et des directives médicales anticipées (DMA) et de favoriser davantage l'approche interdisciplinaire en soins palliatifs et de fin de vie;

CONSIDÉRANT que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM) ont émis une recommandation favorable sur la version révisée de ladite politique;

CONSIDÉRANT que le comité de direction et le comité de vigilance et de qualité ont approuvé la version modifiée de la politique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la *Politique relative aux soins de fin de vie du CHU de Québec-Université Laval* (n° 810-02) telle que révisée.

Adoptée à l'unanimité

6.24. Révision de la Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

Sur recommandation du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-24

concernant

LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DE LA PRÉVENTION,
DE LA PRÉSENCE ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL (n° 425-51)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* (n° 425-51), le 25 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la politique pour tenir compte des obligations ministérielles émanant du *Plan d'action national visant la prévention des risques en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023* (PAN), publié le 1^{er} août 2019, qui requière que les établissements du réseau développent, d'ici 2023, une culture de prévention en santé, sécurité et qualité de vie au travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser cette politique pour tenir compte des nouvelles obligations législatives émanant de l'adoption de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, le 30 septembre 2021, qui exige que les employeurs assurent la sécurité du travail et l'intégrité physique et psychique des travailleurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la *Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail* (n° 425-51) telle que modifiée.

Adoptée à l'unanimité

6.25. Renouvellement du mandat du président du comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-25
concernant
**LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT
DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA GESTION ET DE LA GOUVERNANCE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur le fonctionnement du comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance* prévoit que le conseil d'administration nomme le président du comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance du CHU de Québec-Université Laval, et que ce dernier doit posséder une expertise éthique nécessaire à l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un nouveau comité mis en place en 2021 et qu'il était préférable de nommer une personne de l'interne pour le présider, de manière transitoire pour la première année et de réévaluer le statut par la suite;

CONSIDÉRANT que la pandémie a retardé la réalisation des travaux nécessaires à l'identification d'une personne en provenance de l'extérieur de l'établissement pour assurer cette fonction;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Daniel La Roche, directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, avait été retenue pour un mandat de mise en place et qu'il continue de répondre aux exigences;

CONSIDÉRANT que les instances suivantes ont été consultées et se sont déclarées satisfaites :

- La Direction de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles;
- Le comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance;
- Le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De renouveler le mandat de M. Daniel La Roche, directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles, à titre de président du comité d'éthique de la gestion et de la gouvernance du CHU de Québec-Université Laval, pour un mandat de six mois, soit jusqu'au 23 décembre 2022;
- De mettre en vigueur immédiatement cette nomination.

Adoptée à l'unanimité

6.26. Désignation du répondant principal - CNESST

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-26

concernant

LA DÉSIGNATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL – CNESST (GUICHET SST)

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau répondant principal dans le dossier CNESST pour le CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le président-directeur général à effectuer une demande de changement de répondant;
- De désigner, à titre de nouveau répondant principal, M^{me} Andréa Vallerand, coordonnatrice à la gestion des opérations comptables et des immobilisations;
- De désigner, à titre de répondant de relève, M^{me} Sylvie Ouellet, conseillère en gestion médico-administrative, service santé et sécurité de vie au travail;
- Que cette résolution annule et remplace toutes résolutions antérieures traitant de ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

6.27. Renouvellement du mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-27

concernant

**LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT
D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur les règles de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche* (Règlement) prévoit que le conseil d'administration nomme les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval, sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT que l'article 6.6 du Règlement prévoit que la durée du mandat du président, des vice-présidents et des membres est d'une durée pouvant varier d'un à quatre ans, que les mandats sont renouvelables et qu'un mécanisme permettant d'échelonner les dates de fin de mandat est mis en place de manière à assurer la continuité et le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT que le mandat du D^r Vincent Raymond vient à échéance le 23 septembre 2022 et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de régulariser la composition du CER en tenant compte des exigences du Règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente du CER formulée dans une lettre adressée au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 3 juin 2022, à l'effet d'apporter des modifications aux modalités de renouvellement de mandat d'un membre du CER;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De renouveler le mandat du Dr Vincent Raymond à titre d'expert scientifique au sein du comité d'éthique de la recherche, pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 20 juin 2025.
- De transmettre ces informations au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question de la part du public n'est adressée.

8. NOMINATION DE CADRE SUPÉRIEUR

8.1. Directeur adjoint – Mère-enfant

La directrice mère-enfant, M^{me} Caroline Drolet, présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de M^{me} Marie-Josée Laprise au poste de directrice mère-enfant – soins critiques et trajectoires spécialisées.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-28

concernant

LA NOMINATION AU POSTE DE

DIRECTRICE ADJOINTE MÈRE-ENFANT – SOINS CRITIQUES ET TRAJECTOIRES SPÉCIALISÉES

DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la croissance et les développements dans les programmes mère-enfant et santé de la femme;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de direction a autorisé, le 21 mars 2022, la création du poste de directrice adjointe mère-enfant – Soins critiques et trajectoires spécialisées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- M^{me} Magali Chevallier, directrice adjointe des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- D^r Marc-André Dugas, pédiatre intensiviste et chef du Département de pédiatrie du Centre mère-enfant Soleil
- M^{me} Caroline Drolet, directrice mère-enfant

- M^{me} Danielle Goulet, présidente-directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de M^{me} Marie-Josée Laprise;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer M^{me} Marie-Josée Laprise au poste de directrice adjointe mère-enfant – Soins critiques et trajectoires spécialisées et de rendre effective cette nomination à partir du 22 août 2022;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe 44, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à la majorité, une abstention

M^{me} Laprise remercie le conseil et le comité de sélection de leur confiance et de la reconnaissance de ses aptitudes professionnelles. C'est avec fierté qu'elle poursuivra son implication afin de mobiliser les équipes pour propulser le Centre mère-enfant Soleil et pour servir la population pédiatrique de l'Est du Québec.

9. PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

9.1. Tableau de bord annuel consolidé du conseil d'administration au 31 mars 2022 et faits saillants

Le directeur de performance clinique et organisationnelle, M. Philippe Lachapelle, présente les résultats de chaque indicateur pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022. Il rappelle le contexte de la dernière année, marqué par 207 jours de vague pandémique active, 1 700 patients COVID positifs hospitalisés et l'absence de plus de 4 000 employés testés positifs. Il attire l'attention des membres en regard de certains faits saillants, notamment concernant les taux de réorientations des patients à partir des services d'urgence qui démontrent une augmentation importante, et ce, malgré que la cible de 10 % n'ait pas été atteinte. Il explique également que la cible du pourcentage de patients opérés dans les délais prescrits en oncologie n'est pas atteinte. En effet, la fermeture partielle des blocs opératoires pendant la période des Fêtes et le délestage des activités en raison de la 5^e vague de la pandémie ont eu un impact sur la capacité à conserver le contrôle des délais

d'attente en chirurgie. Également, le nombre de patients en attente d'une chirurgie depuis plus de 6 mois est à la hausse, résultat de la diminution des activités lors de la 5^e vague et de l'augmentation du nombre de demandes de chirurgies. Enfin, il attire l'attention des membres sur les indicateurs portant sur le pourcentage de lits de courte durée occupés par des usagers NSA, le pourcentage d'heures supplémentaires et l'indice de partialité de la couverture médiatique.

En réponse aux questions des administrateurs, M. Lachapelle fait savoir qu'il est trop tôt pour pouvoir observer une tendance dans l'amélioration du pourcentage du nombre de lits de courte durée occupés par des usagers NSA. Les résultats du premier trimestre de 2022-2023 donneront un meilleur portrait de la situation.

10. PLAN ANNUEL 2022-2023

Le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente la démarche qui a été réalisée pour la préparation du plan annuel, lequel vise à permettre le rétablissement de l'organisation. Il explique que les priorités organisationnelles demeurent les mêmes, à savoir bien-être et santé au travail, accès aux soins et aux services, façonner le CHU d'aujourd'hui et de demain, et meilleures pratiques au quotidien. Ce plan se décline en 11 objectifs prioritaires desquels se dégagent 125 projets. Il fait savoir que, comparativement aux plans antérieurs, un pourcentage d'avancement annuel est prévu pour chacun des projets, permettant une meilleure appréciation du travail réalisé.

La résolution suivante est adoptée après avoir apporté une correction au projet soumis.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-29
concernant
LE PLAN ANNUEL 2022-2023
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un plan annuel constitue une prérogative du conseil d'administration au sens de l'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), de même que de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2);

CONSIDÉRANT que les normes de gouvernance d'Agrément Canada définissent les obligations de l'établissement en regard des orientations de l'organisme et que ces obligations incluent le processus de réalisation et d'adoption du plan annuel de l'établissement, ainsi que toute planification à caractère stratégique;

CONSIDÉRANT que la pandémie au coronavirus COVID-19 a fait en sorte de placer l'établissement en défaut de produire ce plan selon le calendrier initialement défini et qu'une stratégie renouvelée pour l'adoption du plan annuel 2020-2022 avait alors été adoptée le 4 mai 2020 par le conseil d'administration pour mitiger les difficultés rencontrées;

CONSIDÉRANT que le plan annuel 2022-2023 présente de grandes similitudes avec le plan annuel 2020-2022, ce dernier ayant subi à plusieurs reprises des délais et reports liés aux vagues successives de la pandémie et que de ce fait la reprise d'une vaste consultation déjà effectuée apparaissait ne pas avoir de valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que le plan d'action annuel 2022-2023 respecte la planification stratégique ministérielle 2019-2023;

CONSIDÉRANT que le plan annuel 2022-2023 constitue le dernier jalon de la planification stratégique 2014-2020 dont l'échéance a été reportée à 2022 en raison des aléas engendrés par la pandémie et que ce plan d'action respecte la vision, les engagements et la mission du CHU de Québec tels que définis dans la planification stratégique 2014-2020;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le plan annuel 2022-2023 tel que joint au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORTS ANNUELS 2021-2022

11.1. Comité des usagers

La présidente du comité des usagers, M^{me} Marielle Philibert, présente les grandes lignes du rapport annuel 2021-2022.

Le comité des usagers a été encore une fois très actif dans la dernière année et les membres sont demeurés mobilisés malgré le contexte pandémique. Parmi les principales réalisations, M^{me} Philibert note l'élaboration du plan d'action 2022-2025 du comité, le maintien des services de soutien et d'accompagnement pour les usagers de manière quotidienne, la représentation des usagers lors de diverses consultations ou encore au sein de plusieurs comités, le soutien apporté à la réalisation de projets d'amélioration de la qualité et les formations offertes aux membres, portant sur l'écoute, le rôle et l'engagement du comité des usagers. Des conférences grand public ont également été présentées, accueillant chaque fois un grand nombre de participants.

Parmi les enjeux particuliers auxquels les membres du comité sont régulièrement confrontés, elle note les délais d'attente et d'accès à certains rendez-vous et services, particulièrement en chirurgie, et les difficultés rencontrées pour rejoindre directement les usagers, les dépliants ayant dû être retirés des salles d'attente par mesure de prévention des infections.

Pour la prochaine année, les membres du comité souhaitent notamment maintenir le service d'accompagnement et d'assistance auprès des usagers, poursuivre la représentation des usagers et de leurs droits lors de consultations ou sur les comités, développer de nouveaux moyens pour rejoindre et informer les usagers, puis poursuivre la présentation des conférences grand public.

M^{me} Philibert en profite pour remercier l'ensemble des intervenants qui travaillent au quotidien pour soutenir le comité des usagers dans la réalisation de son mandat.

Les membres félicitent la présidente du comité des usagers pour tout le travail accompli et lui souhaitent la meilleure des chances pour la réalisation des objectifs de la prochaine année.

11.2. Comité de gestion des risques

La présidente du comité de gestion des risques, M^{me} Geneviève Larouche, présente les grandes lignes du rapport annuel 2021-2022.

Tout d'abord, elle présente le niveau d'atteinte des cibles de même que les principales réalisations selon quatre thématiques, soit les activités du comité de gestion des risques, les activités des partenaires en gestion de risque, la sécurité des patients et les activités du Module qualité, partenariats et expérience patient. Elle fait connaître les principaux apprentissages qui ont été réalisés suivant la déclaration de certains risques. Elle présente ensuite les risques soulevés en regard de la gestion de la pandémie de même que les mesures préventives mises en place.

Pour la prochaine année, les travaux du comité viseront à permettre la prise en charge des risques organisationnels et le développement d'une approche préconisant davantage la prévention, à augmenter le taux de déclarations des incidents et accidents, et à poursuivre les efforts pour réduire la survenue d'événements indésirables évitables et instaurer les filets de sécurité nécessaires. Enfin, elle précise que chaque petit geste au quotidien peut améliorer la gestion des risques dans l'établissement.

Les membres remercient la présidente du comité pour son implication et lui assurent de la collaboration du conseil d'administration dans la réalisation de son mandat.

Après avoir soulevé une correction à apporter au rapport annuel soumis, et sur recommandation du comité de vigilance et de qualité, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-30

concernant

LE RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des risques doit transmettre au conseil d'administration un rapport annuel d'activités;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2021-2022 du comité de gestion des risques présente les activités du comité, du module qualité, partenariats et expérience patient, et des partenaires en matière de gestion des risques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gestion des risques, le 10 mai 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction, le 26 mai 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vigilance et de qualité du conseil d'administration, le 30 mai 2022;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2021-2022 du comité de gestion des risques.

Adoptée à l'unanimité

12. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

12.1. Règlement d'émission et d'exécution des ordonnances pharmaceutiques

Le chef du Département de pharmacie, M. Martin Darveau, présente les raisons justifiant la nécessité pour l'établissement de se doter d'un Règlement d'émission et d'exécution des ordonnances pharmaceutiques. Il fait connaître les principales règles d'émission, de rédaction, de transmission et d'exécution des ordonnances, permettant d'assurer la qualité et la sécurité des soins offerts aux patients, puis décrit les principaux changements apportés comparativement au règlement préalablement adopté en 2015. Il assure que l'implantation des nouvelles modalités sera faite de manière graduelle et qu'un plan de communication sera préparé en conséquence et diffusé auprès des intervenants concernés.

Les administrateurs soulignent l'importance d'accompagner les équipes dans la gestion du changement. De plus, il pourrait être intéressant de réaliser un audit avant et au fil du déploiement dudit règlement. Il est également mentionné que l'accès à un outil informatisé de prescription faciliterait assurément la gestion des ordonnances. Toutefois, M. Darveau explique qu'aucun projet en ce sens n'est prévu pour le moment.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-31
concernant
LE RÈGLEMENT DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
SUR L'ÉMISSION ET L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES
PHARMACEUTIQUES

CONSIDÉRANT que des règles doivent être établies afin d'encadrer l'émission et l'exécution des ordonnances pharmaceutiques dans le CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que des pratiques rigoureuses en matière d'émission et d'exécution des ordonnances pharmaceutiques contribuent à prévenir des erreurs médicamenteuses et améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le *Règlement sur l'émission et l'exécution des ordonnances pharmaceutiques* le 30 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que la révision dudit règlement est prévue tous les quatre ans ou lors de changements législatifs importants;

CONSIDÉRANT que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, sous l'autorité duquel le chef du Département de pharmacie doit élaborer ces règles, a donné son approbation à l'adoption du présent règlement lors de sa réunion du 18 novembre 2021;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur l'émission et l'exécution des ordonnances pharmaceutiques* tel que modifié.

Adoptée à la majorité, une abstention

13. AFFAIRES TECHNOLOGIQUES, IMMOBILIÈRES ET LOGISTIQUES

13.1. Déclaration d'immeuble excédentaire sis au 1690 Avenue d'Assise

Le directeur des services techniques, M. Pierre-André Tremblay, présente le projet de résolution.

Après avoir fait un ajout au projet de résolution soumis, et sur recommandation du comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2022-06-32

concernant

LA DÉCLARATION D'IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

IMMEUBLE SIS AU 1690 AVENUE D'ASSISE SUR LE SITE DE L'HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE,
INCLUANT CIRCONSTANCES ET DÉPENDANCES (CI-APRÈS « L'IMMEUBLE »)

CONSIDÉRANT que le 1^{er} septembre 1992, un bail emphytéotique (ci-après « le Bail ») a été consenti par l'Hôpital Saint-François d'Assise (ci-après « le CHU ») à la Garderie Fanfou (ci-après « la Garderie ») pour une période de trente ans se terminant le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT que la Garderie Fanfou utilise une partie de terrain de l'Hôpital Saint-François d'Assise connue et désignée comme étant la Parcelle 1 identifiée au plan préparé par M. David Lord, arpenteur géomètre, en date du 12 mai 2022, lequel plan est joint à la présente résolution pour fins de référence;

CONSIDÉRANT que la Garderie a, postérieurement au 1^{er} septembre 1992, changé de nom pour celui de Centre de la petite enfance Fanfou;

CONSIDÉRANT que la Garderie est implantée sur le lot 1 940 824 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;

CONSIDÉRANT que le Bail prévoit à l'article XIII qu'à l'expiration de ce Bail la Garderie doit délaisser et remettre au CHU les lieux loués et les améliorations qu'elle s'était engagée à faire;

CONSIDÉRANT que le Bail prévoit également à ce même article XIII qu'à l'expiration de ce Bail, la Garderie s'obligeait à signer un acte de rétrocession en faveur du CHU;

CONSIDÉRANT que la Garderie souhaite poursuivre ses activités dans le même Immeuble au-delà de la terminaison du Bail;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du CHU de consentir à la Garderie un nouveau contrat emphytéotique d'une durée de trente ans à compter du 1^{er} septembre 2022, ainsi qu'un droit d'usage de la Parcelle 1 pour ce même terme,

CONSIDÉRANT l'article 262.1 (in fine) de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* lequel définit un immeuble excédentaire comme étant un immeuble pour lequel ni l'établissement, ni l'agence concernée, ni le ministre ne prévoit, pour les fins d'un établissement, une quelconque utilisation pour les cinq années subséquentes;

CONSIDÉRANT que le CHU ne prévoit aucune utilisation hospitalière ou autre de l'Immeuble et de la Parcelle 1 pour les trente prochaines années;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De déclarer excédentaire, pour une durée de trente ans à compter du 1^{er} septembre 2022, le lot 1 940 824 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite sise au 1690, avenue D'Assise, Québec, Québec, G1L 5A6, circonstances et dépendances, ainsi que la Parcelle 1 identifiée au plan préparé par M. David Lord, arpenteur géomètre, en date du 12 mai 2022, lequel est joint à la présente résolution pour fins de référence, et ce, en vue de permettre la conclusion d'un contrat d'emphytéose avec le Centre de la petite enfance Fanfou;
- D'autoriser le président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval à signer, pour et au nom du CHU de Québec-Université Laval, tout document nécessaire ou utile relativement à la présente résolution;
- D'autoriser le président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval à transmettre la présente résolution, au moment opportun, au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- De mandater le président-directeur général pour négocier avec le Centre de la petite enfance Fanfou un projet d'expansion permettant un ajout de places réservées aux intervenants de l'Hôpital Saint-François d'Assise et de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

Adoptée à la majorité, une abstention

14. DIVERS

14.1. Motion de félicitations et de remerciements pour l'ouverture du Centre intégré de cancérologie

Suivant l'ouverture récente du Centre intégré de cancérologie, le président du comité du nouveau complexe hospitalier propose l'adoption d'une motion de félicitations et de remerciements, laquelle est appuyée par l'ensemble des membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-33

concernant

**UNE MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS DESTINÉE
À TOUS LES INTERVENANTS QUI ONT CONTRIBUÉ À L'OUVERTURE DU CENTRE INTÉGRÉ DE
CANCÉROLOGIE**

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de témoigner nos plus sincères félicitations et remerciements à tous les intervenants qui ont contribué au succès de l'ouverture du Centre intégré de cancérologie, et qui ont fait en sorte que le transfert des activités se déroule de façon harmonieuse, avec un souci constant de minimiser les impacts pour la clientèle. Cette réussite représente une belle source de fierté et de rayonnement pour le CHU de Québec-Université Laval et ce succès n'aurait pu être possible sans votre apport inestimable.

Adoptée à l'unanimité

15. HUIS CLOS

Les membres font un bref retour sur le déroulement de la présente séance, sans la présence du président-directeur général.

16. PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

La prochaine séance se tiendra le mardi 4 octobre 2022, à compter de 18 h 30, et ce, tel que prévu au calendrier.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-06-34

concernant

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 21 h 08.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 4 octobre 2022
Résolution numéro CA 2022-10-04

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire